

Le banquier est forcé par la loi de conduire ses affaires sur une base de la plus haute efficacite et de la plus grande sécurite et, il s'attend en retour, à ce que le commerçant qui dépend de lui pour le crédit conduise ses affaires sur une base semblable.

On a reconnu depuis longtemps que le succès en affaires, dépend beaucoup de l'homme à la tête de l'organisation et ayant une connaissance détaillée des faits exacts qui influencent les opérations commerciales, et si un marchand peut montrer un rapport détaillé de sa situation commerciale, il est plus apte à recevoir de la considération qu'un marchand qui est incapable de ce faire, faute d'un système correct de comptabilité. Des rapports sont périodiquement fournis aux banquiers par les compagnies manufacturières et il est probable que si les marchands adoptaient semblable pratique, ils s'en trouveraient bien.

Le chapitre des dépenses est un des plus importants dans toute entreprise commerciale. Si les prix des articles ne sont marqués assez hauts pour couvrir les dépenses d'opération, le magasin sera tenu à pertes et il y a tant de marchands conduits à la faillite par cette mauvaise politique financière qui a ses racines dans la pratique d'estimer les dépenses sans le moindre effort tenté vers une vérification exacte!

LA PRODUCTION DU COTON AMERICAIN

Elle sera d'environ 12 millions de dollars

Les perspectives de la récolte de coton se sont grandement améliorées durant le mois d'août et les estimés sont de 500.000 balles de plus, soit un total de 12,499,000.

Cette quantité a été prédicta aujourd'hui par le département de l'agriculture. La production par chaque aere sera d'environ 174.6 livres comparativement à 166.9 dans le rapport de juillet.

La production totale de l'année dernière avait été de 11,449,930 balles.

Les capitalistes américains sont à organiser un endroit d'amusements comme à Monte-Carlo, sur une île en face d'Atlantic City.

Le président Wilson vient de prohiber l'exportation de l'or. Ce décret a été mis en vigueur, et aucune quantité d'or ne sera pas exportée des Etats-Unis à moins d'un permis de la Federal Reserve Board.

Durant le mois d'août, les Etats-Unis ont exporté pour \$69,000,000 d'or.

LES TRIBUNAUX

ACTIONS EN COUR SUPERIEURE

Brodeur & Co. v. J.-Geo. Lafontaine, \$256.

Mme E. Léonard es-qual et vir v. Aurore Choquette et Mme J.-E. Lalumière, \$500.

L. Villeneuve Co., Ltd v. Alfred Bouchard, \$118.

Banque Union v. E.-A. Cunningham, \$31,497.

J.-E. Beaudoin v. Wm. James Starr, \$1,600.

Ubaldo Beaudoin v. Wm. James Starr, \$1,000.

Roch Beaudoin v. Wm. James Starr, \$1,500.

W. Champoux v. J.-A. Bonin, \$2,047.

Mme B. Plante v. L.-P. Vallé, \$213.

D.-A. Lafortune v. Hertel Charbonneau et Mme Geo. Labelle, \$1,087.

D.-A. Lafortune v. Jos. deMontigny, \$184.

S.-L. Dusablon v. Lucien Cloutier, \$6,000.

J. Lacroix v. Aurore Lefebvre, 1re classe.

Lewis Bros., Ltd. v. L.-Ed. Gariépy, \$195.

S.-G. Tritt v. Greenfield Land & Construction Co., Ltd., \$196.

A.-F. Mercier v. Horm. Faulkner, \$150.

C. Lapierre v. Alph. Landry, \$7,412.

Mme T. Décarie v. City Realty Investing Co., of Montreal, Ltd., \$8,240.

L.-P. Pelletier v. Jr.-A.-A. Bélanger, \$327.

L.-E. Gingras v. N.-G. Valiquette, \$500.

A. Brossard v. L. Leduc, 4e classe.

J. Bonneville v. Philius Rochon, 2e classe.

Banque d'Hochelaga v. Damien Lalonde, \$32,000.

Harris Abattoir Ltd v. Ovila Daoust, \$226.

J.-A.-M. Charbonneau v. Dr E.-A. Martin, \$134.

J.-H.-E. Pelegrin v. Henri Larivière, et Willie Larivière, \$557.

Frank Golden v. A Lesser, \$220

J.-A. Perrin v. Georgiana Labonté et Mme Philorum Falardeau, \$3,401.

Le Crédit Montréalais v. W.-C. Cook, \$200.

Mme E. France v. Trefflé Rochon, Jr., \$200.

Arthur Eclement v. Damien Lalonde, \$3,153.

N. Laharie v. Civic Investment & Industrial Co. et M. L. H. & P. Co., \$655.

Jos. Schlinsky v. Can. Steel Foundries, Ltd, 2e classe.

Léa Bourgeau v. Le Réveil, \$2,250.

JUGEMENTS EN COUR SUPERIEURE

B. Weiss & Sons, Ltd v. Lucien Demers, Montréal, \$159.

C.-E. Lessard v. René Paquette, Montréal, \$189.

A. Lambert, Inc. v. Harry Hyams, Montréal, \$1,724.

Dom. Radiator Co., Ltd v. Jean Brunetti, Montréal, \$571.

Mme J.-E. Bernier v. Arsène Lamy, Ltd, Montréal, \$225.

J.-G. Benoit v. Emilian Chamberland, Saint-Rémi, \$213.

Cie Equitable d'Ass. v. Jos. Vaillancourt, Maniwaki, \$90.

Lamontagne Ltd v. F. Beaupré, Montréal, \$227.

Mme Gabriel Pilon v. Cyrille Laplante, Montréal, \$152.

P.-A. Degroselliers v. A. Morin, Maisonneuve, \$269.

J. Deslongchamps v. Roméo Thouin, Montréal, \$2,000.

Alfred Lambert, Inc. v. Noé Larivière, Yamachiche, \$106.

Banque d'Hochelaga v. R. Morris, Montréal, \$1,593.

John Morrow v. John Morrow, Montréal, \$117.

Frank Levasseur Co., Ltd v. Armoza Lessard, Mme Horace Talbot, et A. Lessard-Talbot, Saint-Joseph Beauce, \$121.

JUGEMENTS EN COUR DE CIRCUIT

Jos. Deguire v. Max. Sherman, Saint-Vincent-de-Paul, \$32.

J.-B.-T. Dorion v. Thos. Markell, Saint-Laurent, \$4.

J.-B.-T. Dorion v. Jos. Lecompte, Saint-Laurent, \$2.

Wm. Gray Sons Campbell Ltd v. Absolon Lepin, Rapide-de-l'Orignal, \$16.

L. Desrocher v. Alf. Delany, Vlauvelle, \$14.

Beaudoin Ltd v. Peter Provost, Hull, \$58.

N. Beaudreau v. Ls. Pelletier, Sainte-Luce, \$19.

H. Tucker v. Richard Jamees, \$85.

Cohens Ltd v. Geo. Kendall, \$13.

Coheng Ltd v. Eug. Marion, \$26.

Mme V.-P. Landry v. P. Leclair, \$25.

Cie Martel & Fils v. N. Baigné, \$10.

L.-J. Devechio v. A. Bourdeau, \$29.

Harvey Levites v. Jos. Lauzon, \$11.

Harvey Levites v. J. Lafontaine, \$16.

M. Robertson v. Standard Press, \$36.

Vallin Cantin v. Wilf. Rochon, \$8.

Anna Bleau v. L. Lafferty, \$16.

Rose & Laflamme Ltd v. A. Lemonde, \$15.